



S.I.R.D.  
135, rue de l'industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **17-11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
du 25 mai 2011**

Le vingt cinq mai deux mille onze, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

**Date de convocation** : 13 mai 2011

Nombre de délégués en exercice : 18      Présents : 13    Votants : 15

**Présents** : M.BAFFERT, V.BELLE, Y.BOULARD, A.CARBONARI, J.CARRIER, G.FIER, J.GAUTHIER, F.GILABERT(2), M.MASTROMAURO(2), P.MOLINARO, M.REPELLIN, D.ROUX, J. TESSAIRE,

**Absents excusés** : M.BROUZET, C.COIGN , C.DIDIER, V.GONNET, G.JULLIEN,

**Président de séance** : Michel BAFFERT

**Secrétaire de Séance** : Marcel REPELLIN

Objet : **ADMINISTRATION GENERALE**

Approbation du compte de gestion 2010 dressé par le Trésorier Principal de Fontaine.

**Rapporteur : Michel BAFFERT**

Le Comité syndical, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

✓ DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits  
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 26 mai 2011  
Le Président,  
Michel BAFFERT